

Les trois personnes interpellées samedi lors du carnaval et restées en garde-à-vue, jugées en comparution immédiate le lundi 8 février), ont été condamnées à 2, 2 et 7 mois de prison ferme avec mandat de dépôt, c'est-à-dire envoyées directement à la prison de Vezin (agglomération de Rennes).

Le premier a été ciblé, d'après les dires même du commissaire qui dirigeait la BAC et qui l'a arrêté, parce qu'il avait un look qui le faisait ressortir du lot des carnavaliers. Avant même de l'avoir vu, soi-disant, "*vraissemblablement*" jeter un projectile, le commissaire en avait fait un objectif, finement appelé "l'objectif rasta" par les baqueux dans leur déposition. Ils finissent par lui tomber dessus en queue de cortège, et avouent une nouvelle fois le côté arbitraire de l'arrestation en parlant de "*brebis égarée*". Au passage, un flic qui essaie de lui sauter dessus se rate et défonce une vitrine de boulangerie (on peut voir la vidéo ici <https://www.youtube.com/watch?v=cirI0QhYoYk>). Le procureur fera remarquer que la justice est bien gentille de ne pas poursuivre le carnavalier pour ça (et les flics bien gentils de ne pas l'avoir accusé d'autres actes que ceux que, soi-disant, ils l'ont vu commettre)... Le commissaire l'accuse de lui avoir donné un coup de poing à la mâchoire armé d'une bouteille de 8,6, lors de l'interpellation. Mais il n'est pas bien sûr d'avoir reçu le coup (et de fait il ne présente aucune marque au visage, contrairement à 2 des 3 accusés dans le box). Bref, un type ciblé parce qu'il a des dreadlocks, vaguement accusé d'avoir jeté un projectile qui n'a touché personne, et arrêté parce qu'un peu à la marge du cortège. Le procureur dit clairement qu'il faut faire un exemple, et demande 6 mois de prison ferme, et 2 ans d'interdiction de territoire des départements 44 et 35 (où réside le prévenu). Le jugement est mis en délibéré pour la fin de l'audience, et on passe au second accusé.

Là encore, le principal critère retenu pour l'arrestation est de n'avoir pas couru assez vite. Dans la version policière, ça donne quelque chose comme "*l'individu se porte vers nous et projette une poubelle verte d'une contenance de 100 litres*". Dans la version du prévenu, qui semble plus crédible au vu de l'ambiance de chasse aux carnavaliers qui régnait en cette fin de samedi après-midi, il courait, comme tout le monde, devant la charge des baqueux, et a renversé la fameuse poubelle sur son chemin pour ralentir ses poursuivants.

Cette fois-ci aucun flics ne fait même semblant d'être blessé, mais ils demandent tout de même des dommages et intérêt pour préjudice moral, parce que l'individu s'est débattu pendant qu'ils étaient en train de le tabasser à terre. Le médecin en garde-à-vue constatera une dizaine d'ecchymose sur tout le corps. Le procureur refait le même numéro, mais demande 1 an de prison au vu du casier du manifestant (qui a du sursis pour un feu de poubelle en 2011 lors d'un rassemblement en soutien aux prisonniers devant la prison pour femme de Rennes). Et là encore interdiction de deux ans des territoires 35 et 44.

Même genre d'histoire pour le troisième : les baqueux lui tombent dessus pour un prétexte fallacieux (et qui semble bien inventé de toute pièce a posteriori), le jet d'une ampoule de peinture, qui aurait laissé des traces roses sur le pantalon d'un des flics. En fait, alors même que le second inculpé est en train de se faire tabasser, les flics interviennent sur la marionnette géante de Manuel Valls et tentent d'interpeller les gens autour. Un baqueux fait le mariolle en tentant un "kick" et se casse la gueule, ce qui énerve ses collègues qui

rattrape le dernier prévenu, le plaque au sol et le tabasse à son tour. Une femme sortira de chez elle pour leur dire d'arrêter de le frapper, et sera menacée par un policier. Ce qu'on peut voir ici : www.youtube.com/watch?v=sjoo5rpju8g&fea.. Les coups continueront de pleuvoir dans la voiture sur le chemin du commissariat (ce qui n'a pas l'air d'intéresser le juge, qui préfère s'attarder sur la lecture du tract de la legal team retrouvé sur l'accusé). Même topo que pour le premier en ce qui concerne le réquisitoire.

Les verdicts tomberont dans la soirée, alors qu'une équipe de BAC est venue depuis le milieu de l'après-midi seconder la sécu du tribunal et mettre la pression sur les nombreux soutiens dans la salle. Les verdicts abattent tout le monde, mais les potes des futurs taulards peuvent quand même aller les saluer à travers la vitre du box.

Le comité zad s'organise pour soutenir les 3, et c'est possible de passer par la legal team pour passer des messages de soutien ou de donner des thunes pour cantiner. Des nouvelles bientôt.

(ce compte-rendu est repris du site de la Maison de la grève)